

M. Casevitz, chronique étymologique

Sur le vieil argot des lycéens

Dans un temps déjà ancien (l'après-guerre, la IV^e République), les lycéens formaient une petite classe assez privilégiée ; ils fréquentaient le lycée à partir de la sixième jusqu'à la classe appelée aujourd'hui terminale, à l'époque philosophie, sciences expérimentales ou mathématiques élémentaires (en abrégé : philo, sciences ex, math'elem). On leur répétait qu'ils étaient favorisés, ce qui était vrai par rapport aux élèves qui quittaient l'école sans entrer au lycée ou qui quittaient le lycée après la troisième, ou encore qui allaient dans l'enseignement technique... Les lycéens étaient en grande majorité les enfants des bourgeois et leurs espoirs ; il y avait aussi quelques boursiers méritants.

Dans notre argot, le proviseur, qui dirigeait le lycée, était le *protal*. L'argot abrège (*pro*) (en ligne) et ajoute un suffixe. Dictionnaire parmi les plus simples, le Larousse donne ce sens du mot proviseur : « Fonctionnaire chargé de la direction d'un lycée » et précise que le féminin est ... directrice. Le fait est qu'on ne dit pas proviseure ni proviseuse. L'étymologie est simple : le latin *provisor* (nom d'agent dérivé de *provideo, ere*) désigne celui qui soit prévoit les besoins, soit y pourvoit ; en français, c'est non celui qui, dévoué, veille et surveille, mais celui qui dirige, un homme d'autorité, un « chef d'établissement » qui est l'intermédiaire entre la hiérarchie du ministère et le personnel enseignant et administratif ainsi que le gestionnaire des lycéens. Chez nos voisins d'outre-Quévrain, *provisor* désigne l'adjoint du préfet des études dans les athénées, établissement d'enseignement secondaire, c'est un fonctionnaire subalterne. Quant au suffixe -tal, il semble utilisé pour servir de clause au mot abrégé (ainsi, pour un pantalon, dont les jambes sont comme des fûts d'un arbre, on dit en argot *futal*, mot dont le -t- représente le t de *fût*, et amorce un suffixe -tal).

Je ne me souviens plus de la transformation que subissait le mot *censeur*. Le *censeur des études* (titre complet) était l'adjoint direct du proviseur. Son étymologie est claire : le latin *ensor* désignait un haut magistrat qui administrait et rédigeait des ordonnances. De fait notre censeur était un personnage austère et surtout chargé de blâmer, réprimander et punir. Je ne puis affirmer que nous ne l'appelions pas *sans-cœur*, mais ma mémoire me trahit certainement.

Le surveillant général, troisième de cette sainte trinité administrative, c'était, pour les argophones (néologisme que j'ose sans plaisanter tout à fait : sur argot, on consultera P. Guiraud, *Dictionnaire des étymologies obscures*, Paris, 1982, p. 49-50, qui rappelle les étymologies du mot *argot* proposées par le *Bloch-Wartburg* et en propose une autre, à partir d'*argotier* signifiant mendiant ; pour ma part, *argo (t)* me paraît pouvoir provenir du grec *argos* « rapide »), le *surgé* : les deux syllabes initiales des deux composants du titre. Le personnage nous était le plus familier, il était des trois celui qui avait le plus de contact avec les élèves, et était moins craint que le sévère censeur.

Ainsi notre argot avait de la cohérence : les titres y étaient réduits (ou maintenus, dans le cas de *censeur*) à deux syllabes. Ce qui est confirmé par la transformation subie par le *directeur*, chef d'école, devenu le *dirlo* (je ne m'explique pas la syllabe finale). Quant au *principal*, autre chef d'établissement (pour un collège), j'ignore aussi si le mot était abrégé en argot, je le suppose sans pouvoir préciser.

© Belles Lettres 2016